

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

Qui ont délibéré : 7

Étaient présents : ABRIAL Michel, BELIN Denis, CHASTEL Annie, CHAUSSE Richard, GAUTHIER Christelle, ROBIN Carole, et VIGOUROUX Jean-Claude

Absents : CHAMPENOY Elisabeth (procuration à GAUTHIER Christelle), GAUTHIER Jean-Pierre, SERRES Yves, SUREL Jeremy (procuration à BELIN Denis)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. VIGOUROUX Jean-Claude, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

M^{me} CHASTEL Annie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un membre du conseil municipal est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret à cette nomination comme le permet l'article L2121-21, dernier alinéa du CGT
- **Nomme** CHASTEL Annie pour remplir ces fonctions.

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 31 mai 2024.

• Convention d'autorisation d'occupation d'un terrain cadastré Section B n°10

VU LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1ER SEPTEMBRE 2023, N°2023-21, APPROUVANT L'ACCORD DE PROGRAMMATION DE RESILIENCE SUR LA SECURISATION DE L'EAU POTABLE POUR LA PERIODE 2023-2024

Le Maire expose :

Suite aux différentes études et travaux mené par la Communauté de Communes en accord avec la commune de Saint-Haon sur la parcelle B10, site du Monteil : forage de reconnaissance, essai de pompage, analyses d'eau études hydrogéologiques, étude de faisabilité.

L'ouvrage est propriété de la Communauté de Communes, pour faciliter l'entretien et pour se mettre en règle les choix suivants s'offrent à la commune de Saint-Haon.

- La commune souhaite être propriétaire du forage, dans ce cas-là, la commune rembourse le montant des dépenses après déduction des aides de l'Agence de l'Eau. La Communauté de Communes a engagé la somme de 43 209 € HT.

- L'ouvrage reste propriété de la Communauté de Communes, avec la mise en place d'une convention d'occupation de terrain entre la commune de Saint-Haon et la Communauté de Communes.

De ce fait, le terrain est mis à disposition pour la surveillance de la nappe d'eau souterraine du Devès et dans le cadre du transfert de la compétence eau, la convention n'est pas transférable. Le titulaire de la compétence devra rembourser l'ouvrage à la Communauté de Communes des Pays Cayres et Pradelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Valide** la convention d'occupation et les conditions inscrites dans cette convention.
- **Approuve** la convention d'occupation de terrain et tous les actes d'exécution de la présente délibération et donne délégation au maire pour signer la convention.

Ont pris part au vote : pour : 4 - contre : 0 - abstention : 5 (BELIN Denis, CHAMPENOY Elisabeth, CHAUSSE Richard, SUREL Jeremy)

• Demande de subvention CAP43 2024 Remise en état des chemins ruraux

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux remise en état des chemins ruraux pour l'année 2024.

Un devis estimatif a été établi pour montant total de 37 094,50 € HT qui se détaille comme suit :

Chemin Le Thord.....	200,00 €
Chemin Escublac – Saint-Haon	7 200,00 €
Chemin St Médard	724,50 €
Chemin Le Mazel – Château La Ville	9 660,00 €
Chemin Le Monteil.....	6 030,00 €
Chemin croisement Chambouttes/chemin du Monteil	7 203,00 €
Chemin Les Souils	1 590,00 €
Chemin Les Souils - Escublac	2 937,00 €
Chemin Escublac – Landos	1 550,00 €
Total :	37 094,50 €

Dans le cadre du dispositif CAP43 Communes, la commune de Saint-Haon pourrait prétendre à une subvention de 70 % au titre de la remise en état des chemins ruraux de la programmation 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet** présenté par le Maire d'un montant estimatif de 37 094,50 € HT **ainsi que le plan de financement prévisionnel** comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Remise en état des chemins ruraux	37 094,50 €	Subvention CAP 43 2024 : 70 %	25 966,15 €
		Autofinancement : 30 %	11 128,35€
TOTAL	37 094,50 €	TOTAL	37 094,50 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** l'opération et les modalités de financement,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Autorise** le maire à signer tout document relative à cette operation,

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

- **Dénomination des voies de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, L2321-2 20, L 2213-28

Vu le code général de la voirie routière article L 113-1

Considérant la nécessité de dénommer toutes les voies afin de permettre leur localisation précise, pour des raisons de sécurité publique et pour faciliter les démarches administratives des citoyens,

Considérant les propositions des voies ci-dessous :

LISTE DES VOIES DE LA COMMUNE DE SAINT-HAON

Secteur	Nom des voies
CHAMBOUITTES	Chemin des Brebis
CHAMBOUITTES	Place du Four
CHAMBOUITTES	Route de Chambouttes
CHAMBOUITTES	Rue Blanche
CHATEAU LA VILLE	Chemin du Suc
CHATEAU LA VILLE	Route de Château-la-Ville
CHAZEVEILLES	Chemin de Chazevieilles
CHAZEVEILLES	Chemin de Tatissou
ESCUBLAC	Chemin de Landos
ESCUBLAC	Chemin des Coustilles
ESCUBLAC	Chemin du Réservoir
ESCUBLAC	Chemin du Tailler
ESCUBLAC	Passage Etroit
ESCUBLAC	Impasse Lempou
ESCUBLAC	Place du Couvige
ESCUBLAC	Route d'Escublac
ESCUBLAC	Rue de la Vigne
ESCUBLAC	Rue des Granges
ESCUBLAC	Rue du Chila
ESCUBLAZET	Chemin de Cousseron
ESCUBLAZET	Chemin du Bois de Gibart
ESCUBLAZET	Impasse de la Batteuse
ESCUBLAZET	Route d'Escublazet
GENESTOUZE	Chemin de la Devèze
GENESTOUZE	Route de Genestouze
JAGONZAC	Impasse de l'Assemblée
JAGONZAC	Chemin de Chavanay
JAGONZAC	Chemin de la Béate
JAGONZAC	Chemin de Ribains
JAGONZAC	Chemin des Varennes
JAGONZAC	Chemin du Pastre
JAGONZAC	Chemin de la Rouchette
JAGONZAC	Chemin des Serres
JAGONZAC	Impasse des Lilas
JAGONZAC	Ruelle du Communal
JAGONZAC	Route de Jagonzac
JAGONZAC	Rue des Écoliers
JAGONZAC	Rue du Lavoir
JAGONZAC	Rue Traversière
JAGONZAC	Chemin des Frênes
JAGONZAC	Impasse de la Ribeyre
LE BOURG	Chemin de la croix des Sagnes
LE BOURG	Chemin de la Pierre Plantée
LE BOURG	Route d'Escublazet
LE BOURG	Impasse Célestin

LE BOURG	Impasse du Jeu de Boules
LE BOURG	Passage du Carrirou
LE BOURG	Rue du Couvent
LE BOURG	Place de la Fontaine
LE BOURG	Place de l'Auberge
LE BOURG	Place de l'Église
LE BOURG	Place du Souvenir
LE BOURG	Route de Saint-Haon
LE BOURG	Route de Trintignac
LE BOURG	Rue Basse
LE BOURG	Rue de la Parro
LE BOURG	Rue des Oeuvres
LE BOURG	Rue du Couderchou
LE BOURG	Sentier des Jardins
LE BOURG	Rue des Oiseaux
LE CREST	Chemin du Crest
LE CROS	Chemin de la Souveyre
LE CROS	Passage de la Souche
LE CROS	Route du Cros
LE CROS	Rue du Cantonnier
LE CROS	Rue du Paradis
LE CROS	Rue du Théron
LE MAS DE BOUDOUL	Chemin du Mas de Boudoul
LE MAZEL	Chemin du Ruisseau
LE MAZEL	Route de Jagonzac
LE MAZEL	Rue du Mazel
LE MONTEIL	Chemin de la Source
LE MONTEIL	Chemin des Moulins
LE MONTEIL	Chemin des Sagnettes
LE MONTEIL	Passage du Pradier
LE MONTEIL	Route du Monteil
LE MONTEIL	Rue du Prat di Nas
LE NOUVEAU MONDE	Chemin des Falaises
LE NOUVEAU MONDE	Impasse du Viaduc
LE NOUVEAU MONDE	Passage du Bac
LE NOUVEAU MONDE	Route de l'Avé Maria
LE NOUVEAU MONDE	Route du Nouveau Monde
LE THORD	Chemin du Belvédère
LE THORD	Chemin des Marcheurs
LE THORD	Route du Thord
LE THORD	Chemin des Anglais
LE THORD	Sentier de Rochefort
LE THORD	Sentier des Papillons
LES COMBES	Impasse du Pré Joli
LES COMBES	Impasse Palou
LES COMBES	Route de Saint-Haon
LES COMBES	Rue des Combès
LES SOUILS	Chemin du Métier
LES SOUILS	Impasse Magniouguet
LES SOUILS	Route des Souils
LES SOUILS	Rue des Bachas
LES SOUILS	Rue du Coudert
LES SOUILS	Rue du Cruzet
MAISON BLANCHE	Route du Nouveau Monde
MAISON BLANCHE	Sentier de l'Ancien Hôpital
MAZEMBLARD	Chemin des Cartonnades

MAZEMBLARD	Chemin de Ouïdes
MAZEMBLARD	Chemin du Pradou
MAZEMBLARD	Impasse de la Jok
MAZEMBLARD	Route de Mazemblard
MAZEMBLARD	Rue de Charlade
MAZEMBLARD	Rue du Breuil
MAZEMBLARD	Rue de La Narce
MAZEMBLARD	Rue Grande
MAZEMBLARD	Rue du Mas Pertuis
MAZEMBLARD	Rue Vinette
SAINT-MEDARD	Chemin de la Chapelle St-Médard
SAINT-MEDARD	Route de Sainte-Ferréole
SAINT-MEDARD	Route du Nouveau Monde

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuvent la dénomination des rues de la commune.**
- **Autorisent le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision**

Ont pris part au vote : pour 9 – contre 0 - abstention 0

• **Achat du livre « Mon village » pour la bibliothèque municipale**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune peut décider de procéder à l'achat de livres pour la bibliothèque.

L'acquisition sera orientée sur le livre « Mon village » de 420 pages couleur – Edition et impression Auraprint

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** l'achat du livre « Mon village » auprès d'un particulier à M. Jean-Louis MICHEL domicilié à Saint-Médard 43340 SAINT-HAON.
- **Décide** d'engager une dépense de 50.00 euros pour l'année 2024 et précise que cette dépense sera imputée au compte 60225 « livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques) ».

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• **Achat de tableaux représentant les hameaux de Saint-Haon**

La commune de Saint-Haon poursuit sa volonté d'enrichir son patrimoine.

Aujourd'hui, la commune a l'opportunité d'acquérir des toiles représentant des hameaux de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** l'achat de 10 tableaux au prix de 1 000 euros auprès d'un particulier à M. Luc RENOUX domicilié à 3 place de la Mairie lieu-dit Rauret-Haut 43340 Rauret.
- **Décide** d'engager une dépense de 1 000.00 € pour l'année 2024 et précise que cette dépense sera imputée au compte 21621 « Biens sous-jacents ».

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• **Tarifs pour la location de la salle polyvalente de Saint-Haon**

M. le Maire fait lecture de la délibération du 16/11/2018 fixant les tarifs de la salle polyvalente de SAINT-HAON, actuellement en vigueur.

Il propose au Conseil Municipal de réviser ces tarifs.

Après concertation, il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs applicables aux habitants de la commune :

Manifestations associatives communales de Saint-Haon :	50 €
Banquet-repas (mariage, bal, anniversaire) :	150 €
Vin d'honneur ou apéritif :	100 €

Tarifs applicables aux habitants extérieurs à la commune

Manifestations associatives :	200 €
Banquet-repas (mariage, bal, anniversaire) :	200 €
Vin d'honneur, assemblée générale :	150 €

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance de « responsabilité civile ».

Deux chèques de caution seront demandés :

- un chèque de 300 € pour des dégradations éventuelles
- un chèque de 100 € pour les frais de nettoyage

En cas de dégradations, ou salle non nettoyée correctement, le/les chèque(s) de caution sera/seront encaissé(s).

A la remise des clés, un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi et un contrat fixant les conditions d'utilisation sera rédigé entre les deux parties.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs pour la location de la salle polyvalente de Saint-Haon, applicables à compter du 17 juillet 2024.

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• Recensement de la population 2025 - Nomination d'un coordonnateur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Ce dernier sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** de désigner un coordonnateur communal : M^{me} BERNA Isabelle.

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• Contrat d'objectifs et de moyens pour la bibliothèque de Saint-Haon

Madame ou Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune.

Une trajectoire d'évolution a été déterminée afin de consolider le service rendu à la population.

Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs principaux :

- Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé ;
- Permettre à la bibliothèque de la commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune ;

- **Donne** délégation à Madame ou Monsieur le Maire de communiquer toutes les annexes liées à ce contrat.

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

• **Détermination d'un ratio d'avancement de grade**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio « promu-promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe simplement le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Après en avoir débattu,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité social territorial (CST) du 18 juin 2024,

Le conseil municipal a adopté les points suivants :

- Le ratio d'avancement de grade, prévu par l'article L. 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade.
- Le Maire a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois appuyer sa décision sur les points suivants :
 - L'engagement professionnel, l'assiduité et la disponibilité de l'agent,
 - La valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
 - La capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
 - La responsabilité professionnelle portant sur l'agent,
 - Le respect d'un équilibre femmes /hommes,

Ont pris part au vote : pour : 9 - contre : 0 - abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Gestion du gîte communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les gérantes actuelles du gîte communal « Le Val d'Allier » cesseront leur activité fin décembre 2024 et qu'il faudra recruter un nouveau gérant pour janvier 2025.

Terrain de football de Ribains sur Landos

Un accord entre la commune de Saint-Haon et la commune de Landos a été validé autorisant l'Association Sportive de Saint-Haon à occuper gracieusement le terrain de football de Ribains. Toutefois, ce terrain doit être aménagé avec des équipements conformes. Les élus sont favorables pour aider l'Association Sportive de Saint-Haon et prendre en charge l'achat de 4 bungalows.

Terrain de boules d'Escublac

Les élus ont répondu favorablement à l'aménagement du terrain de boule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01^h00.

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 27 septembre 2024

Observations ou remarques

La secrétaire de séance,
CHASTEL Annie



Le Maire,
Jean-Claude VIGOUROUX

